

Les explications, fournies par Martellange furent-elles suffisantes ? nous ne pouvons l'affirmer. Toutefois Charpignac poursuivit son entreprise, puisqu'il est encore question de cet entrepreneur au sujet de l'établissement des voûtes; dans une lettre datée de Lyon, 4 août 1616, Martellange expliquait qu'il valait mieux faire les voûtes de la croisée à cul-de-four au lieu de celles à arêtes qu'il avait tracées dans son projet ; en même temps, il recommandait d'élever tous les murs de l'église à leur hauteur avant de voûter. Enfin, il réclamait de Charpignac un modèle en relief, avec tous les blocs en petit.

Ces instructions ont été suivies ; ces voûtes construites en pierre n'ont pas donné lieu à des mouvements, malgré leur grande portée, et la voûte en cul-de-four de la croisée du transept est appareillée d'une manière remarquable, quoiqu'elle présente la difficulté de s'intersecter sur un plan barlong.

Une certaine partie des matériaux du collège fut prise au rocher de Corneille, qui appartenait alors au chapitre de la cathédrale. Nous avons trouvé la trace d'autorisations demandées ou accordées dans ce but aux Jésuites, le 10 mars 1615 « pour reprendre les travaux de l'église, puis, le 4 décembre 1635 et 25 janvier 1636, également « pour « la continuation des bâtiments de leur église. »

Ces faits indiquent que cette entreprise fut longue et laborieuse ; toutefois, il ne peut rester aucun doute sur l'exécution des plans de Martellange, le monument leur étant absolument conforme, sauf en ce qui concerne la décoration de la partie inférieure de la façade, exécutée en trachyte de la Pradette (31), portion qui a été ajoutée.

(31) Commune de Montusclat (mont brûlé), canton de Saint-Julien-Chapteuil.